

**Arrêtés ministériels accordant une notoriété professionnelle à  
un membre du personnel d'une Haute Ecole**

*Extraits*

**A.M. 03-02-2025**

**M.B. 12-03-2025**

Par arrêtés ministériels datés du 03 février 2025, la Ministre-Présidente en charge de l'Enseignement supérieur, du Budget, de la Culture, des Relations internationales et intra-francophones a décidé ce qui suit :

1) une notoriété professionnelle en relation avec la fonction de Maître-assistant pour le cours à conférer « Langue française » est reconnue à Monsieur Maxime ALAIS à partir du 23 janvier 2025 ;

2) une notoriété professionnelle en relation avec la fonction de Maître-assistant pour le cours à conférer « Langue étrangère [français] » est reconnue à Monsieur Maxime ALAIS à partir du 23 janvier 2025 ;

3) une notoriété professionnelle en relation avec la fonction de Maître-assistante pour le cours à conférer « Sciences sociales » est reconnue à Madame Céline REDING à partir du 23 janvier 2025.

Ces arrêtés produisent leur effet à partir du 23 janvier 2025.